

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 20 Novembre (20/11/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 14 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Aïzen ABOUA (représenté par Monsieur Daniel CALVI), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Pierre FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

15 – 20 Novembre 2017

ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ CADASTREE SECTION DK N° 1103 – 1105 – 1111 – 0694 ET SECTION DN N° 1305- 1161 – 1162 – 1158, 13 CÔTE SAINT LAURENT A LA FAMILLE PREVOTEAU

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le plan et le relevé parcellaire de la propriété,

Considérant le projet d'aménagement d'un parking desservant le centre-ville et le centre d'accueil du Carmel sur l'emplacement réservé n° 34 au Plan Local d'Urbanisme sur des parcelles propriété des consorts PrévotEAU,

Considérant le souhait de la famille PrévotEAU de vendre l'ensemble de leur propriété composée d'une maison d'habitation, de ses annexes et des terrains, d'une superficie totale de 22 379 m².

Considérant la promesse de vente de la famille PrévotEAU en date du 13 octobre 2017 d'un montant de 126 500,00 €.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 30 voix pour et 1 abstention (M. ABOUA),**

APPROUVE l'acquisition du bien immobilier cadastré section DK N^{OS} 1103 –1105-1111-0694 et section DN N^{OS} 1305-1161-1162-1158 - d'une surface totale de 22 379 m², au prix de 126 500.00 €.

DIT que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte.

DIT que la commune prend à sa charge les frais d'acte.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférent à cette acquisition.

Pour copie conforme,
Moissac le 23 Novembre 2017,

Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :